

gouvernement devrait collaborer avec l'Association nationale des étudiants handicapés et l'Association des universités et collèges du Canada. C'est aux collectivités que devrait revenir la responsabilité de faire connaître et d'offrir ces programmes.

Mme Shirley Carr (présidente, Congrès du travail du Canada) : Nous avons pris pour thème «Le personnel: un avantage concurrentiel». Sommes-nous capables d'être compétitifs? J'en suis convaincue, si nous avons la volonté et le courage nécessaire pour cela . . .

C'est merveilleux de pouvoir nous réunir et de pouvoir échanger des idées, mais le temps est venu de passer à l'action. Nous sommes en 1992 — nous sommes déjà presque à mi-chemin — et il est temps que nous cessions de nous contenter de dire des tas de choses très gentilles, du genre «Je suis vraiment content de vous voir» ou «Vous ne paraissez pas aller aussi bien que la dernière fois que je vous ai vu, je le regrette». Soyons francs; je crois que ce que notre président attend de ce groupe, ce sont des initiatives vigoureuses et positives. Nous verrons alors si les gouvernements ont le courage d'agir.

Au cours de notre réunion, nous avons entendu des représentants de plusieurs secteurs de la société canadienne : des handicapés et des défenseurs de groupes de handicapés, des représentants des syndicats, du secteur privé, et, bien entendu, des politiciens. En dépit de cette diversité, un thème commun caractérise ces interventions; nous sommes vraiment parvenus à un consensus au sein de notre groupe. Le Canada et les Canadiens se sont engagés à promouvoir l'égalité sociale, tant pour respecter la loi que parce que c'est une conviction partagée.

L'article 15 de la *Charte des droits et libertés* garantit l'égalité à tous les Canadiens, quelle que soit la couleur de votre peau, que vous soyez handicapé ou pas, que vous parliez anglais ou français ou toute autre langue. Mais ce sont là des dispositions que nous n'appliquons pas lorsqu'il s'agit des défavorisés et des handicapés.

Ce qui est encore plus important, c'est que les Canadiens, où qu'ils vivent dans ce pays, accordent beaucoup d'importance à un traitement égal et équitable à l'égard de tous, et ils s'attendent à ce qu'il se concrétise. De plus, il semble prouvé que les Canadiens sont prêts à assumer le fardeau que représente le respect de cette égalité. C'est là quelque chose que nous devons affirmer de manière très positive . . . et il faut également que des dispositions soient prises pour que les gouvernements et nous-mêmes appliquions ces principes.

Compte tenu de cela, le moins qu'on puisse attendre et exiger est que les handicapés soient considérés comme des égaux sur le plan social. Parce que, jusqu'à présent, leur voix n'a pas été entendue, ou du moins écoutée, il faut que les questions et les problèmes qui concernent ces personnes deviennent un élément permanent de toutes les questions économiques et sociales qu'examinera le gouvernement canadien. Il n'est plus possible que ces questions soient négligées. En un mot, le principe d'égalité exige que les handicapés soient acceptés et inclus dans la société canadienne comme partenaires à part entière.

Outre ce point essentiel, qui est le point de départ de toutes discussions ultérieures, nous sommes également parvenus à la conclusion que le moment est venu d'agir, et d'agir de manière constructive, pour tous les ordres de gouvernement. Je pose donc la question suivante à tous les représentants gouvernementaux présents : «Avez-vous le courage de faire quelque chose dès maintenant?» Il faudrait, par exemple, que la question des handicapés soit inscrite à l'ordre du jour d'une conférence des premiers ministres. Voilà la recommandation que notre comité voudrait présenter. Les handicapés ont le droit d'être entendus par tous les premiers ministres de notre pays. Cela devrait être une priorité.